FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ (FDS)

Section 1. Identification

Identificateur de produit	Tony – Crystal
Autres moyens d'identification	TC
Usage recommandé et restrictions d'utilisation	Détergent à lessive
Identificateur du fournisseur initial	Laboratoires St-Antoine, 2834 Marie-Victorin, St-Antoine-de-Tilly, G0S 2C0, 418-886-2454
Numéro de téléphone en cas d'urgence/restriction d'utilisation	Canada – CANUTEC Numéro 24 heures 613-996-6666

Section 2. Identification des dangers

Classification du produit dangereux (nom de la catégorie ou de la sous-catégorie de la classe de danger)

Irritation cutanée (Catégorie 3)
Irritation oculaire (Catégorie 2B)

Éléments d'information (symboles, mentions d'avertissement, mentions de danger et conseils de prudence des catégories/sous-catégories)

Attention
H316 Provoque une légère irritation cutanée.
H320 Provoque une irritation des yeux.

P102 Tenir hors de portée des enfants. P261 Éviter de respirer les poussières/ fumées/ gaz/ brouillards/ vapeurs/ aérosols. P264 Se laver soigneusement les mains/les ongles/le visage après manipulation. P280 Porter un équipement de protection des mains/des yeux/du visage.
P301+P310 EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. P331 Ne PAS faire vomir.
P305+P351 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. P313 Consulter un médecin.
P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau. P332+313 En cas d'irritation cutanée : Consulter un médecin. P262+P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
P304+P340 EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. P312 Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.
P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale, régionale ou nationale.

Autres dangers connus	Aucun

Section 3. Composition/information sur les ingrédients

Dénomination chimique (nom commun/synonymes)	Numéro CAS ou autre	Concentration (%)
Triétanolamine	102-71-6	0,5 – 1,5
Carbonate de sodium	497-19-8	1 – 5
Alcool gras ethoxylé	68131-39-5	10 – 30

Section 4. Premiers soins

Inhalation	EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.
Voie orale	EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un médecin. NE PAS FAIRE VOMIR. NE JAMAIS donner quoi que ce soit par la bouche si la victime perd rapidement conscience ou si elle est inconsciente ou en convulsion. Bien rincer la bouche avec de l'eau. Demander à la victime d'avaler deux verres d'eau. Si le vomissement se produit naturellement, faire pencher la victime vers l'avant afin de réduire les risques d'aspiration.
Voie cutanée	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau. En cas d'irritation cutanée : Consulter un médecin.
Voie oculaire	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes (15-20). Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Consulter un médecin.
Symptômes et effets les plus importants (aigus ou retardés)	Provoque une irritation des yeux.
Mention de prise en charge médicale immédiate/traitement spécial	Dans tous ces cas, consulter un médecin. N'oubliez pas ce document.

Section 5. Mesures à prendre en cas d'incendie

Dangers spécifiques du produit dangereux (produits de combustion dangereux)

Oxydes de carbone et autres gaz et fumées irritants/toxiques.

Agents extincteurs appropriés et inappropriés

En cas d'incendie: Utiliser dioxyde de carbone, agent chimique en poudre, et mousse adéquate pour l'extinction.

Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers

De la fumée ou des émanations toxiques/irritantes peuvent se produire durant un incendie. Ne pas entrer dans le secteur de l'incendie sans avoir une protection adéquate. Les pompiers qui combattent un incendie devraient porter un appareil de protection respiratoire autonome avec un masque facial complet pour se protéger des produits toxiques libérés lors de la combustion. Protéger le personnel des contenants qui risquent d'éclater, d'exploser ou d'échapper leur contenu. Déplacer les contenants des lieux d'incendie s'il n'y a pas de danger. L'utilisation de l'eau peut être utile pour refroidir les contenants exposés à la chaleur et aux flammes.

Section 6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence

Restreindre l'accès jusqu'à ce que le nettoyage soit terminé. Assurez-vous que le nettoyage est effectué par un personnel qualifié. Toutes les personnes mises en cause lors du nettoyage doivent porter un équipement de protection approprié (Voir Section 8).

Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Ventiler les lieux du déversement. Arrêter l'écoulement si cela peut être fait en toute sécurité. Contenir et absorber avec une matière absorbante inerte. Ensuite, placer la matière absorbante dans un contenant pour élimination ultérieure (voir section 13). La matière absorbante contaminée peut présenter les mêmes dangers que le produit déversé. Aviser les autorités compétentes si nécessaire.

Section 7. Manutention et stockage

Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention

Porter un équipement de protection des mains/des yeux/du visage.
Avant de manipuler ce produit, il est très important de s'assurer que les mesures d'ingénierie sont bien contrôlées et que les exigences relatives à la protection personnelle et à l'hygiène sont respectées. Les travailleurs qui utilisent ce produit chimique doivent avoir une formation en ce qui a trait aux risques associés à l'utilisation. Faire l'inspection des contenants pour y détecter les fuites avant la manutention. Étiqueter les contenants adéquatement. Assurez-vous de bien aérer. Éviter de respirer les poussières/ fumées/ gaz/ brouillards/ vapeurs/ aérosols. Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Éviter la production de concentrations élevées de poussières, de vapeurs ou de brouillards. Tenir à l'écart des matériaux incompatibles (Section 10). Garder les contenants bien fermés lorsqu'ils ne sont pas utilisés. Les contenants vides sont toujours dangereux. Voir aussi Section 8.

Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités

Stocker dans un endroit frais/bien ventilé. Tenir au frais. Stocker à l'écart des matériaux incompatibles (Section 10). Faites l'inspection de tous les contenants reçus afin de vous assurer qu'ils sont bien étiquetés et qu'ils ne sont pas endommagés. Le secteur de stockage doit être clairement identifié, libre d'obstacles et accessible seulement par le personnel qualifié. Périodiquement, faites une inspection afin de détecter des fuites.

Section 8. Contrôle de l'exposition/ protection individuelle

Paramètres de contrôle (valeurs biologiques limites ou valeurs limites d'exposition et origine de ces valeurs)

Limites d'exposition: CAS – ACGIH – TLV-TWA ppm & TLV-STEL ppm

Contrôles d'ingénierie appropriés

Utiliser le produit avec une bonne ventilation. Système de ventilation par aspiration à la source recommandé pour maintenir les concentrations de contaminants bien inférieures aux limites d'exposition. S'assurer que les douches oculaires, les douches de sécurité et les zones de nettoyage sont près du poste de travail.

Mesures de protection individuelle/équipements de protection individuelle

Protection respiratoire requise si les concentrations sont supérieures aux limites d'exposition. Utiliser un appareil respiratoire homologué NIOSH si les limites d'exposition sont inconnues. Porter des gants de protection contre les produits chimiques (imperméables), ou autres vêtements de protection pour empêcher un contact répété ou prolongé avec la peau durant toutes les opérations de manutention. Porter des lunettes à coques antiéclaboussures ou autre afin d'empêcher le brouillard d'entrer en contact avec les yeux. Se laver soigneusement les mains/les ongles/le visage après manipulation. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Une bonne hygiène est recommandée après l'utilisation de ce produit. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser.

Section 9. Propriétés physiques et chimiques

Apparence, état physique/couleur	Liquide, incolore	**Tension de vapeur**	Non disponible (kPa @ 20°C)
Odeur	Florale	**Densité de vapeur**	Non disponible
Seuil olfactif	Non disponible	**Densité relative**	1.06±0.005 (g/cc @ 20°C)
pH	9.2-9.6	**Solubilité**	Soluble (dans l'eau)
Point de fusion/congélation	0 (°C)	**Coefficient de partage n-octanol/eau**	Non disponible
Point initial/domaine d'ébullition	100 (°C)	**Température d'auto-inflammation**	Non disponible (°C)
Point d'éclair	Aucun (°C) (creuset fermé PM) (Eau)	**Température de décomposition**	Non disponible (°C)
Taux d'évaporation	Non disponible (acétate de butyle normal = 1)	**Viscosité**	Très légère (cps @ 20°C)
Inflammabilité (solides et gaz)	Non disponible	**COV**	Non disponible
Limites supérieures et inférieures d'inflammabilité/d'explosibilité	Non disponible	**Autre**	Aucune connue

Section 10. Stabilité et réactivité

Réactivité

Ne réagit pas dans les conditions recommandées et prescrites de manutention et de stockage.

Stabilité chimique

Stable dans les conditions recommandées et prescrites de manutention et de stockage.

Risque de réactions dangereuses

Ne réagit pas dans les conditions recommandées et prescrites de manutention et de stockage.

Conditions à éviter (décharges d'électricité statique, chocs et vibrations)

Ne réagit pas dans les conditions recommandées et prescrites de manutention et de stockage.

Matériaux incompatibles

Matières oxydantes; bases et acides forts.

Produits de décomposition dangereux

Aucun spécifiquement connu. Ne se décompose pas dans les conditions recommandées et prescrites de manutention et de stockage.

Section 11. Données toxicologiques

Renseignements sur les voies d'exposition probables (par inhalation, orale, cutanée, oculaire)

Provoque une légère irritation cutanée. Provoque une irritation des yeux.

Symptômes correspondant aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

Irritation cutanée, rougeurs, douleurs; Irritation des yeux, rougeurs, larmoiements; Irritation des voies respiratoires, toux, souffle court, étourdissements, somnolence, nausées et maux de tête, etc

Effets différés et immédiats (effets chroniques causés par une exposition à court et à long terme)

Sensibilisation cutanée – Aucune donnée disponible; Sensibilisation respiratoire – Aucune donnée disponible; Mutagénicité sur les cellules germinales – Aucune donnée disponible; Cancérogénicité – Aucun ingrédient n'est énuméré par IARC, ACGIH, NTP; Toxicité pour la reproduction – Aucune donnée disponible; Toxicité pour certains organes cibles — exposition unique – Système nerveux central; Toxicité pour certains organes cibles — expositions répétées – Aucune donnée disponible; Danger par aspiration – Possible. Dangers pour la santé non classifiés ailleurs – Aucune donnée disponible.

Valeurs numériques de toxicité (ETA; DL_{50} & CL_{50})

CAS 102-71-6 DL_{50} Oral-Rat: >9000 mg/kg /// CL_{50} Inhalation-Rat: N/D 8h mg/m^3 /// DL_{50} Dermale-Lapin: N/D mg/kg
CAS 497-19-8 DL_{50} Oral-Rat: 4090 mg/kg /// CL_{50} Inhalation-Rat: N/D 8h mg/m^3 /// DL_{50} Dermale-Lapin: N/D mg/kg
CAS 68131-39-5 DL_{50} Oral-Rat: 4150 mg/kg /// CL_{50} Inhalation-Rat: N/D 8h mg/m^3 /// DL_{50} Dermale-Lapin: N/D mg/kg
ETA non disponible dans ce document.

Section 12. Données écologiques

Écotoxicité (données aquatique et terrestre)	Aucune donnée disponible
Persistance et dégradation	Aucune donnée disponible
Potentiel de bioaccumulation	Aucune donnée disponible
Mobilité dans le sol	Aucune donnée disponible
Autres effets nocifs	Aucune donnée disponible

Section 13. Données sur l'élimination

Renseignements sur la manipulation sécuritaire en vue de l'élimination/méthodes d'élimination/emballages contaminés

Éliminer le contenu/récipient dans des contenants sécuritaires et conformément à la réglementation locale, régionale ou nationale.

Section 14. Informations relatives au transport

Numéro ONU (UN); Désignation officielle (appellation réglementaire); Classe(s); Groupe d'emballage (GE) du Règlement TMD

Non réglementé selon le TMD

Numéro ONU (UN); Désignation officielle; Classe(s); Groupe d'emballage (GE) du Code IMDG (maritime en anglais)

Not regulated by IMDG Code

Numéro ONU (UN); Désignation officielle; Classe(s); Groupe d'emballage (GE) de l'IATA (aérien en anglais)

Not regulated by IATA Code

Précautions spéciales (transport/déplacement)	Aucun
Dangers environnementaux (IMDG ou autre)	Aucun connu
Transport en vrac (normalement plus de 450 L en capacité)	Possible

Section 15. Informations sur la réglementation

Réglementation canadienne relative à la sécurité/santé	Consulter la Section 2 pour la classification appropriée. Ce produit a été classifié conformément aux critères de risques énumérés dans le Règlement sur les produits dangereux (RPD).
Réglementation, canadienne relative à l'environnement	Voir Section 3 pour ingrédient(s) de la LIS (DSL)

Réglementation étrangère relative à la sécurité/santé/environnement

Non disponible dans ce document.

Section 16. Autres informations

Date de la plus récente version révisée de la fiche de données de sécurité	17 Janvier 2019 – Version 02
Références	Les fiches de données de sécurité des fabricants/fournisseurs des composantes chimiques de ce produit.
Abréviations	
ACGIH	American Conference of Governmental Industrial Hygienists
CAS	Chemical Abstract Service
CL	Concentration létale
DL	Dose létale
ETA	Estimation de la toxicité aiguë
IARC	International Agency for Research on Cancer
IATA	International Air Transport Association
IMDG	International Maritime Dangerous Goods Code
LIS	Liste intérieure des substances (DSL)
NIOSH	National Institute for Occupational Safety and Health
NTP	National Toxicology Program (U.S.A.)
OSHA	Occupational Safety and Health Administration (U.S.A.)
PEL	Permissible Exposure Limit
SIMDUT	Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail
STEL	Short-term Exposure Limit
TLV	Threshold Limit Value
TMD	Transport de marchandises dangereuses au Canada
TSCA	Toxic Substances Control Act
TWA	Time Weighted Average

Au meilleur de nos connaissances, l'information contenue dans ce document est exacte. Toutefois, ni le fournisseur ci-haut mentionné, ni aucune de ses succursales

ne peut assumer quelque responsabilité que ce soit en ce qui a trait à l'exactitude ou à la complétude des renseignements contenus aux présentes. Il revient exclusivement à l'utilisateur de déterminer l'appropriation des matières. Toutes les matières peuvent présenter des dangers inconnus et doivent être utilisées avec prudence. Bien que certains dangers soient décrits aux présentes, nous ne pouvons garantir qu'il n'en existe pas d'autres.